

2024-5230
2024-10-25

SPECTRUMXD9400
AGENT DE CONTRÔLE DES BOUES MICROBIENNES
INDUSTRIEL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Bromure de sodium.....40% NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25202 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES CONTENU NET: 0.05L - 20000L
--

SOLENIS CANADA ULC
1151 Green Valley Rd
London On N6n 1e4
Business number: (905) 632-7861
Emergency number: 1-844-SOLENIS

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles chez Solenis Canada ULC.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. LE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES YEUX PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres étendues d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DANGEREUSES: Ce produit n'est pas inflammable. Cependant, si le produit est impliqué dans un incendie alimenté par d'autres substances, il peut y avoir libération de bromure d'hydrogène ou de brome. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

ENTREPOSAGE: Conserver le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement quand on ne s'en sert pas. Entreposer dans un endroit sec, bien aéré. Entreposer à -18°C ou plus.

2024-5230

2024-10-25

ÉLIMINATION: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Lorsqu'employé tel que prescrit, ce produit contrôle de façon efficace la formation de boues dues aux bactéries, algues et champignons microscopiques dans l'eau d'appoint des usines de pâtes et papiers, les systèmes de refroidissement, les systèmes d'eaux résiduelles, les systèmes d'eau non potable et l'eau du procédé.

DOSAGES: Ajouter ce produit au circuit dans les proportions de 0,125-2,0 moles de bromure de sodium/mole d'oxydant. Par exemple: 1) 192 à 3175 grammes de chlore gazeux (99,9%) par litre de bromure de sodium en solution. 2) 1,3 à 21,2 litres d'hypochlorite de sodium (12,5% de chlore actif) par litre de bromure de sodium.

Alimenter ce produit soit avant ou après le point d'injection de l'oxydant dans l'eau à être traitée. S'assurer d'un mélange rapide de l'eau traitée, du produit et de l'oxydant. Les fabricants de pompes peuvent recommander des pompes dont la capacité et la construction conviennent à l'alimentation du produit ou de l'hypochlorite de sodium. Si on emploie le chlore gazeux comme oxydant, il faut le manipuler selon les recommandations du Chlorine Manual publié par le Chlorine Institute Inc., New York. Employer le chlore gazeux dans un endroit bien aéré seulement.

Les niveaux de traitement de ce produit et de l'oxydant peuvent être mesurés au moyen d'une trousse d'analyse pour le brome ou le chlore. Effectuer les analyses immédiatement après le prélèvement des échantillons. Suivre les instructions qui accompagnent les trousse d'analyse.

1. Lorsqu'on emploie une trousse pour le brome, on obtient une lecture directe en ppm de brome.
2. Quand on emploie une trousse pour le chlore, les résultats peuvent être obtenus en multipliant la quantité de chlore par un facteur de 2,25.

Ajouter suffisamment de produit et oxyder au moyen de gaz chloreux ou d'hypochlorite de sodium pour obtenir 0,5 à 5 ppm de brome résiduel ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Ce produit peut être ajouté lorsqu'on applique un traitement au chlore. La quantité de produit dépend de la demande en chlore d'un système particulier. Le dosage maximum est de 22 mg/L dans le procédé de pâtes et papiers.